

AVIS PUBLIC

 Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2025 le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA25-E198

« Règlement autorisant un emprunt de 9 105 000 \$ pour la réalisation des travaux liés au projet d'Espace Rivière à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **15 octobre 2025**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 15 octobre 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj